

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 10 (1881)

Heft: 1

Rubrik: Correspondances

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sciences, inventions et découvertes, publié par M. Eggis. Bi-mensuel. Prix : 7 fr. par an. S'adresser Grand'Fontaine, 5, à Fribourg.

Nous ne saurions non plus oublier la *Revue de la Suisse catholique* que dirige M. le professeur Jaccoud. Cette revue est accordée au prix de 5 fr. aux instituteurs. S'adresser à l'imprimerie catholique, Grand'Rue, 10, à Fribourg.



CORRESPONDANCES

I

Bulle, le 19 décembre 1880

Monsieur le Rédacteur,

En lisant dans le *Bulletin* le compte-rendu de la conférence des instituteurs de la Sarine, je me suis souvenu de la réunion tenue ici le 28 octobre dernier, sous la présidence de Monsieur l'inspecteur Barras. Nombreuse était l'assistance; intéressants aussi, il n'en faut point douter, furent les sujets traités. N'est-il pas dès lors fâcheux qu'on ait gardé un silence absolu sur les délibérations de cette conférence? Espérons qu'il se trouvera une autre fois quelque membre complaisant pour communiquer au *Bulletin* un résumé dans le genre de celui que vous a donné M. B.-D. On voudra bien ne point prendre ceci pour une critique particulière à l'adresse de Pierre ou de Joseph; c'est une observation dictée par le désir que j'éprouve, avec la généralité de vos lecteurs, d'être au courant de notre mouvement scolaire; c'est une demande tendant à voir toutes les parties du canton échanger leurs vues dans les questions d'enseignement; c'est un regret de constater que M. le directeur Schaller a été trop peu écouté lorsqu'il nous a dit à Romont: « Chers instituteurs, écrivez dans le *Bulletin pédagogique*, correspondez à cette publication qui a rendu d'utiles services; c'est là, dans l'organe de votre association, que j'aurai le plaisir de lire vos travaux, de recueillir l'expression de vos désirs, de constater les effets de votre zèle et les succès de votre enseignement. »

Vous savez, Monsieur le rédacteur, que le Conseil national a pris tout dernièrement en considération une motion de Monsieur le colonel Frey, concernant les *traitements des fonctionnaires et employés fédéraux*. Parmi les arguments développés par M. Frey, le suivant m'a particulièrement frappé: « Monsieur le colonel prétend être convaincu que le système actuel, qui consiste à augmenter les traitements sur les recommandations des autorités de l'administration ou des chefs de bureaux, que ce système donne lieu à un arbitraire illimité et ne convient pas à

une administration républicaine. » Ces paroles, l'accueil fait à ces paroles par l'unanimité du Conseil national, ne sont-elles pas une condamnation du mode suivi chez nous pour le classement des instituteurs et pour la distribution des primes d'âge ? Sans doute, la loi est là, il faut l'observer, et on ne peut faire de ce chef aucun reproche à l'administration. Sans doute aussi, je ne voudrais pas voir enlever aux instituteurs le bénéfice que leur procure le système incriminé. Mais ne peut-on pas désirer et prévoir une modification de l'art. 76 de la loi ? Ne peut-on pas espérer de conserver aux instituteurs le montant des primes, en le leur distribuant d'une manière plus utile et plus.... morale ? Un fait attesté par les inspecteurs eux-mêmes, je l'ai déjà dit il y a tantôt un an dans le *Chroniqueur*, c'est que notre mode de distribution des primes les met souvent dans une fausse position. Et puis, la circonstance que tant d'écoles sont encore faibles ou mauvaises, malgré les sommes distribuées en primes de seconde et même de première classe, ne donne-t-elle pas lieu à réfléchir ?

Tout en tenant un compte spécial de la circulaire de Monsieur le Directeur Schaller, le corps enseignant n'aura pas manqué de prendre garde aussi aux précieuses recommandations de M. Bourqui. Pour ma part, j'en ai tiré grand profit. Les mots : *L'école d'abord et avant tout*, devraient être tracés en caractères de feu au frontispice de chaque école. J'en dirais autant de la maxime : *Telle préparation, telle leçon*, si je ne vous savais incorrigibles, mais là tout à fait incorrigibles en ce point. J'ai recueilli dans la matière des aveux récents d'une naïveté, j'ai presque dit d'un cynisme à désespérer.

Et l'enseignement intuitif recommandé dans toutes les circulaires ?

« Jean, va-t'en voir s'ils viennent. »

Bonjour, Monsieur le Rédacteur, ou plutôt bonne nuit, car il est onze heures du soir ; on vous reviendra dans un mois M. PROGIN.

II

Valais, le 18 décembre 1880.

Si vous voulez bien me le permettre, je jetterai un rapide coup d'œil rétrospectif sur les principaux faits scolaires qui se sont passés dans notre pays durant l'année 1880.

Sans vanterie, nous croyons pouvoir affirmer que l'instruction publique est chez nous en voie de progrès. Les derniers examens de recrues en font foi.

Si nous pouvions quelque jour échanger nos rochers, nos montagnes et nos précipices contre les universités et tous les établissements d'instruction qui fleurissent à Bâle, Zurich et Genève, soyez bien sûr que notre placé dans l'échelle fédérale ne tarderait pas à être plus honorable. Mais, que voulez-vous, nous n'y pouvons rien et il ne nous sera jamais possible de diminuer les distances que nos élèves ont à parcourir, ni rendre nos écoles ambulantes pour suivre notre population nomade dans ses émigrations successives sur les flancs de nos montagnes.

Nos bibliothèques d'arrondissement sont fondées et organisées presque partout, non sans quelques difficultés, il est vrai ; mais avec le concours intelligent et actif que Messieurs les inspecteurs leur prêtent, elles contribueront puissamment à répandre le goût de l'instruction. Notre chère Société d'éducation gagne tous les jours en sympathie parmi nos popu-

lations et je ne doute pas que l'assemblée générale de 1881 ne vienne affirmer une fois de plus son développement et sa vitalité.

Le déficit toujours trop grand dans la fréquentation de nos écoles tend à diminuer. Les actes des autorités communales et des commissions dans l'application des lois sur cette matière réclament une surveillance sévère et assidue de la part des inspecteurs.

Laissez-moi, en terminant, exprimer quelques vœux.

Tout d'abord, je voudrais que notre organe puisse paraître deux fois par mois, et de plus qu'il trouve un plus grand nombre de collaborateurs dans notre canton

· Veuillez agréer, etc.

M. instituteur

NOTE DE LA RÉDACTION. — Le vœu exprimé par notre correspondant valaisan au sujet de l'agrandissement du *Bulletin* et de sa périodicité plus fréquente serait réalisé depuis longtemps, si notre petite revue n'avait pour lecteurs que des membres du corps enseignant. Il n'y a pas de doute que le *Bulletin* perdrait plus de la moitié de ses abonnés en devenant l'organe exclusif du corps enseignant. Dans un pays aussi resserré que le nôtre par toutes sortes de barrières, en présence des quelques cents instituteurs seulement, catholiques et français, de nos deux cantons, nous ne pouvons pas entreprendre tout ce qui serait désirable et possible sur un plus grand théâtre.

III

Des bords du Chandon, le 20 décembre.

Les instituteurs catholiques du Lac, une partie de ceux de la Sarine et de la Broye, formant la 2^e section du 1^{er} arrondissement, se trouvaient réunis en conférence, le 16 décembre à Grolley. Cette charmante réunion fut présidée par M. l'abbé Gapany, inspecteur. MM. les Préfets de la Sarine et du Lac, M. Perriard, directeur de l'école secondaire de Cormérod nous honoraient de leur présence et nous prouvaient une fois de plus que l'autorité est toute de dévouement pour le maître et pour l'école.

Après la prière, M. le Président ouvrit la séance par quelques paroles bien senties ; puis, suit la lecture du procès verbal de la dernière conférence et celle du rapport.

Une intéressante question pleine d'actualité, avait été mise à l'étude pour cette réunion. Quatre des six instituteurs désignés pour la traiter avaient remis leur travail à M. Crausaz, instituteur à Cournillens, qui était chargé d'en faire un rapport. Deux se sont excusés. M. Crausaz s'est acquitté de sa tâche avec un succès bien mérité ; il a réussi à rendre son rapport aussi intéressant que pratique et instructif.

En voici le sujet : *Comment faut-il, dans une école primaire, conduire et graduer les exercices de style oraux et écrits pour apprendre aux enfants à parler et à écrire correctement leur langue ?*

Voici maintenant comment le rapporteur divise son travail :

1. Quelle doit être la matière des exercices de style dans nos écoles.
2. Comment ces exercices doivent ils être conduits ?
3. Comment seront-ils gradués ?

Après avoir passé en revue les différentes branches du programme rentrant dans le domaine de la langue et donné des conseils et des directions très pratiques, il se résume dans les conclusions suivantes sur lesquelles roula toute la discussion :

I^{er} Aucun exercice quelconque de style ne doit être fait à l'école avec des sujets pris en dehors du programme obligatoire.

II^e Chaque leçon donnée par le maître est un exercice oral de style où celui-ci parlera peu et les élèves beaucoup.

III^e La composition écrite proprement dite ne doit être imposée qu'aux élèves du cours supérieur; elle sera d'abord faite et corrigée oralement.

IV^e Il ne faut jamais adopter dans une école renfermant tous les degrés une méthode d'enseignement faite pour un cours seul.

V^e Un bon ordre du jour embrassant une période de temps, d'une semaine au moins, est nécessaire pour la bonne marche d'une école.

Cette discussion fut longue, nourrie, vive et tous les maîtres en firent leur profit; tous aussi y prirent part. Cependant, la plus large place dans ce débat fut prise par M. le Préfet du Lac. Il compléta le travail de M. Crausaz par un exposé simple, pratique, lumineux de la méthode de style suivie dans la Suisse allemande, dans le canton de Berné en particulier. Sa manière de voir est bien la bonne; il nous le démontre par un tableau synoptique où tous les exercices, pour les différents cours et durant les neuf années de classe se suivent, s'enchaînent graduellement, depuis la copie textuelle jusqu'à la composition d'une lettre, couronnement des études de langue dans une école primaire. Un instituteur de la conférence manifeste le vœu que ce tableau avec les développements nécessaires soit imprimé. Nous approuvons tous et M. le Préfet va répondre à ce désir en publiant sous peu une brochure sur les examens de recrues et l'enseignement de la langue. Souhaitons que ce travail paraisse bientôt et qu'il vienne nous aider dans notre pénible tâche.

M. le Président résume les débats; puis il pose la question suivante à traiter oralement: Quel est, à l'école primaire, le meilleur système de *discipline* et d'*émulation*? Je n'entrerai point dans le détail de la discussion sur ce sujet, car je sais qu'une plume plus autorisée que la mienne mettra les lecteurs du *Bulletin* au courant des débats qui eurent lieu à Estavayer le 14 de ce mois, sur cette thèse; je me contenterai de dire que tous les instituteurs, les jeunes comme les plus expérimentés, reconnaissent que notre système de discipline est insuffisant. C'est vrai.

Notre prochaine réunion aura lieu au mois d'avril 1881, et les questions (1^{re} et 3^e) mises à l'étude par le Comité de la *Société fribourgeoise d'Education* seront traitées par plusieurs instituteurs qui devront remettre leur mémoire à M. Gillard à Corminbœuf pour la première question et à M. Vex Amédée à Montagny-la-Ville pour la deuxième.

La séance est levée. Chacun s'empresse alors de se rendre « au Buffet de la gare » où devait avoir lieu une seconde séance, moins importante sans doute, mais aussi cordiale que la première, celle d'un modeste banquet.

V. S.

NOTE. — Le manque de place nous oblige à renvoyer au prochain numéro la fin du travail de M. Collaud, sur la *Caisse de retraite des Instituteurs*, le *Courrier allemand* de M., le *Journal*, une correspondance de la Broye par M., des Rapports de conférence, un travail de M. Robadey, la *Chronique*, diverses notices bibliographiques, etc., etc. Que nos collaborateurs veuillent bien nous pardonner ces retards inévitables et agréer nos excuses avec nos remerciements.

